

COMPTE RENDU DE REUNION
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Marsais Sainte Radegonde dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence du Maire, FROMAGET Marie-Thérèse.

Date de la convocation : 11 décembre 2020

Nombre de membres en exercice : 11

Présents :, BODET Clémentine, FROMAGET Marie-Thérèse, GADÉ Alban, GUILLEMET Dominique, GIRARD Claude (arrivé à 20h45), PAILLAT Antonin, PERFETTI Janine, RIVIERE Jean-Paul, ROUSSEAU Véronique

Absent(s) excusé(s) : AVRIL Pierrick, PORCHER Agnès

Absent (s) :

Secrétaire de séance : GADÉ Alban

Pouvoir :

Le Maire, Madame FROMAGET Marie-Thérèse invite les membres du Conseil Municipal présents à la réunion du 19 novembre 2020 à émettre des observations sur le compte-rendu. Aucune observation, le compte-rendu est approuvé. Mme le maire demande à rajouter un point à l'ordre du jour « Approbation définitive Attributions de compensation 2020 pour commune membre », à l'unanimité les élus acceptent de rajouter ce point à la réunion.

2020-12-01 – Renouvellement de l'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion

- Vu les dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 108-2 ;
- Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux et aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;
- Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985 modifié relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions ;
- Considérant que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents ;
- Vu les prestations offertes par le service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Vendée telles que décrites dans la convention à intervenir.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

- de solliciter l'adhésion de la commune de Marsais-Sainte-Radegonde au service de médecine préventive proposée par le Centre de Gestion de la Vendée;
- d'autoriser Madame le Maire, FROMAGET Marie Thérèse à conclure la convention correspondante d'adhésion au Service de Médecine Préventive;
- de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

Arrivée de Claude GIRARD à 20h45

2020-12-02 Ressources Humaines : agent technique communal

Monsieur Rivière expose sa rencontre avec le Sycodem pour étudier une solution de travail avec leur agent technique qui est mis à disposition à mi-temps depuis mai 2020. Il est convenu qu'en attendant un accord avec les 2 collectivités, qu'un renouvellement de la convention de mise à disposition, dans les mêmes termes que la première, du 1er janvier 2021 au 31.03.2021 sera établi dans un premier temps.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

- d'autoriser Madame le Maire, FROMAGET Marie-Thérèse à conclure et signer la convention correspondante
- de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

Monsieur Rivière s'est également entretenu avec des élus de la commune de St Martin des Fontaines, pour faire le point avec la mise à disposition de leur employé communal.

2020-12-03 Approbation définitive Attribution de compensation 2020 pour commune membre

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 7 décembre 2020 fixant le montant définitif des attributions de compensation 2020 pour chaque commune membre de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée ;

Considérant qu'il appartiendra aux communes de délibérer sur le montant ainsi fixé pour arrêter définitivement le montant des attributions de compensation qui s'appliquera ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE le montant définitif des attributions de compensation fixées par la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée pour l'année 2020 selon le tableau ci-après :

Communes membres	TOTAL AC FIXE 2020		TOTAL AC VARIABLE 2020		TOTAL AC 2020	
	Communes bénéficiaires	Communes contributrices	Communes bénéficiaires	Communes contributrices	Communes bénéficiaires	Communes contributrices
Auchay-sur-Vendée		7 119,00		4 706,88		11 825,88
Bourneau	59 547,00			3 022,36	56 524,64	
Doix lès Fontaines		5 864,00		6 976,76		12 840,76
Fontenay-le-Comte	4 234 886,00			510 579,60	3 724 306,40	
Foussais-Payré		8 185,00		4 426,77		12 611,77
Le Langon	77 316,00		21 741,31		99 057,31	
Les Velluire sur Vendée		15 213,00		5 608,88		20 821,88
L'Hermenault	14 789,00			3 705,79	11 083,21	
Longèves	21 454,00			5 460,53	15 993,47	
L'Orbrie	19 441,00			3 250,11	16 190,89	
Marsais Ste Radégonde	9 410,00			2 027,61	7 382,39	
Mervent	116 125,00			4 292,04	111 832,96	
Montreuil		9 731,00		3 288,35		13 019,35
Mouzeuil St Martin	99 892,00		21 018,76		120 910,76	
Petosse	4 692,00			2 903,72	1 788,28	
Pissotte		12 068,00		4 693,75		16 761,75
Pouillé	1 911,00		9 318,19		11 229,19	
Séigné		19 594,00		4 017,77		23 611,77
St Cyr des Gâts	68 632,00			2 200,75	66 431,25	
St Laurent de la Salle		7 917,00				7 917,00
St Martin de Fraigneau	168 324,00			3 514,58	164 809,42	
St Martin des Fontaines		8 612,00				8 612,00
St Michel le Cloucq		7 058,00		5 273,42		12 331,42
St Valérien		7 404,00				7 404,00
Vouvant	11 111,00			3 673,43	7 437,57	
Total	4 907 530,00	108 765,00	52 078,26	583 623,10	4 414 977,74	147 757,58

CHARGE Madame le Maire de procéder à l'exécution de la présente délibération et de notifier cette décision à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée.

2020-12-04 étude des devis

1. Sydev : devis reçu pour enfouissement éclairage et réseaux télécom de la rue de Bourgneuf, des précisions seront demandées sur les montants subventionnés. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, VALIDE le devis du sydev pour un montant de 32 063 €, travaux prévus dans l'année 2021.
2. Bulletin communal : un devis pour l'impression du bulletin municipal a été étudié. Le conseil municipal après avoir délibéré, valide le devis de COPYCOP – 946 € ttc bulletin tout en couleur pour 300 exemplaires.

2020-12-05 Questions diverses

- Voirie : la commission voirie s'est réunie, il a été identifié plusieurs chantiers à programmer pour l'année 2021. M. Rivière les cite, et propose de faire chiffrer l'ensemble au Maître d'Œuvre. Le chiffrage sera étudié à réception par les élus et des priorités seront données.
- Un panneau publicitaire pour la vente des parcelles restantes au lotissement du fief aux moines va être demandé, M. Gadé Alban s'en occupe. Il est proposé de l'installer au-dessus du talus du cimetière de Ste Radegonde (à préciser).

- Mme le maire précise que la cérémonie des vœux 2021 n'aura pas lieu avec la crise sanitaire. Elle propose comme les années précédentes d'offrir un cadeau pour les bébés nés 2020 et pour les nouveaux arrivants. Un courrier sera adressé aux personnes concernées, et il est proposé que 2 élus prennent rendez-vous afin de leur donner leur cadeau avec leur accord.
- Distributeur à pains : Monsieur Rivière doit reprendre contact avec le boulanger.
- Bouygues télécom a pris rendez-vous avec 2 adjoints afin d'expliquer le programme New Deal Bouygues télécom. Notre commune a été ciblée afin d'implanter une antenne pour renforcer la couverture mobile.
- La communauté de communes du Pays Fontenay-Vendée, propose une présentation des activités de la Communautés de Communes du Pays de Fontenay-Vendée par 2 vices présidents aux élus de la commune. Une réunion est fixée le 14 janvier 2020 à 20h30 à la mairie (à confirmer).
- Projet éolien, Mme le maire a été sollicitée par une entreprise pour une étude. Ce point sera revu lors d'une prochaine réunion.

Clôture de la séance à 22h45

<u>AVRIL Pierrick</u> <u>Absent excusé</u>	<u>BODET Clémentine</u> 	<u>FROMAGET Marie-Thérèse</u> 
<u>GADÉ Alban</u> 	<u>GIRARD Claude</u> 	<u>GUILLEMET Dominique</u> 
<u>PAILLAT Antonin</u> 	<u>PERFETTI Janine</u> 	<u>PORCHER Agnès</u> <u>Absente excusée</u>
<u>RIVIERE Jean-Paul</u> 	<u>ROUSSEAU Véronique</u> 	

Le Présent Conseil Municipal comporte les délibérations suivantes :

2020-12-01	Renouvellement de l'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion
2020-12-02	Ressources Humaines : agent technique communal
2020-12-03	Approbation définitive Attribution de compensation 2020 pour commune membre
2020-12-04	Etude des devis

